

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° VAL 2012-14 du 20 mars 2012 portant délégation de signature du président-directeur général à des agents du département valorisation immobilière, achats, logistique**

NOR : TRAT1209973S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de la RATP,  
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;  
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;  
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;  
Vu la délibération du conseil d'administration de la RATP en date du 29 octobre 1999,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à l'effet de signer, en son nom, tous actes et documents nécessaires aux cessions, rétrocessions, acquisitions, échanges des excédents à des tiers dans le cadre de l'opération de prolongement de la ligne T1 Saint-Denis-Bobigny depuis la station Bobigny-Pablo-Picasso jusqu'à la gare SNCF de Noisy-le-Sec à :

- M. Rémi Feredj, directeur du département valorisation immobilière, achats, logistique.
- M. Christophe Lamontre, responsable de l'unité valorisation et administration du domaine.
- M. Patrice Legris, chargé d'affaires au même département.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 20 mars 2012.

*Le président-directeur général de la RATP,*  
P. MONGIN